



Sur les 94,4 tonnes de déchets collectés en une semaine à Sion, 970 kilos d'ordures ménagères ont été ramassés dans moins de 200 sacs noirs. Trente-cinq contrevenants ont pu être identifiés. SABINE PAPILLOU



Les employés communaux fouillent les moloks de la ville. SABINE PAPILLOU



Dès qu'un sac non conforme est trouvé, un agent de sécurité l'étiquette et note la localisation de sa découverte. SABINE PAPILLOU

# Sion traque les derniers sacs noirs

VERS UN VALAIS DURABLE  
TOUS LES ARTICLES  
DE NOTRE THÉMATIQUE SUR  
[DURABLE.LENOUVELLISTE.CH](http://DURABLE.LENOUVELLISTE.CH)

**DÉCHETS** C'est une collecte spéciale de déchets qui a eu lieu du 18 au 22 février en ville de Sion. La commune, à la recherche des contrevenants, a effectué une fouille systématique de tous les sacs noirs déposés.

PAR **PATRICK.FERRARI@LENOUVELLISTE.CH**

La fouille de la première dizaine de sacs noirs n'a rien donné, mais cela ne devrait pas tarder. Deux employés communaux assermentés de Sion s'affairent en combinaison orange, la tête plongée dans une benne. Équipés de gants et armés de cutters, ils éventrent un à un des sacs de déchets qui n'ont rien de réglementaire, avant d'examiner minutieusement leur contenu. «J'ai un morceau de billet d'avion avec un nom de famille», lance un de ces enquêteurs de poubelles en brandissant le bout de papier. Un troisième employé communal s'approche. Il prend en photo ces éléments de preuve qui devraient permettre de remonter jusqu'à ce contrevenant de la taxe au sac. Il n'échappera pas à l'amende.

**90 000 francs d'amendes à Sion en 2018**

Prix à payer pour ce dépôt illégal à Sion? 200 francs. Raphaël Berthod, responsable communal de l'assainissement urbain, juge ce montant dissuasif. «Cette somme correspond à peu

près à la consommation de sacs taxés sur une année et demie pour un ménage moyen.» En incluant les dépôts sauvages d'objets encombrants, de papiers ou d'autres matériaux, le total des amendes en 2018 sur la commune a atteint le montant de 90 000 francs.

A l'ombre du bâtiment de l'ancienne voirie, la fouille se poursuit. Quatorze mois après l'introduction de la taxe au sac, le moment reste sensible et les employés de la voirie participant à l'opération font profil bas devant notre appareil photo. «Avec le masque, ça va», nous lance l'un d'entre eux. «C'est malheureux d'en arriver à cette fouille, mais si les gens ne veulent pas comprendre...» La dernière camionnette de



**Les gens n'hésitent pas à faire quelques kilomètres en plus pour cacher leurs sacs noirs.**

**RAPHAËL BERTHOD**  
RESPONSABLE ASSAINISSEMENT URBAIN,  
VILLE DE SION

l'entreprise de sécurité mandatée pour cette collecte de contrôle arrive avec son chargement.

## En quête d'anonymat

Cette tournée de ramassage des ordures répond en effet à un protocole organisationnel particulier. Du molok à l'ouverture des sacs, un agent de sécurité accompagne chaque équipe d'éboueurs. Dès qu'un sac non conforme est trouvé, il s'empresse de l'étiqueter et de noter la localisation de sa découverte.

A en croire Raphaël Berthod, il n'y a pas un quartier de Sion plus concerné que les autres par ces dépôts illégaux. Ce qui

est déterminant, c'est «l'anonymat» de la zone. «On trouve plus de sacs noirs dans un molok un peu décentralisé, avec peu de trafic routier et à l'abri des regards des riverains. Les gens n'hésitent pas à faire quelques kilomètres en plus pour cacher leurs sacs noirs.»

## De 3% à 1% de sacs noirs en un an

C'est la troisième fois que la Ville de Sion procède à une semaine de récupération et de fouille systématique des sacs noirs. Leur nombre est en diminution. Ils ne représentent cette année que le 1% du total ramassé sur la semaine, soit moins de 200 sacs de 35 litres représentant 970 kg d'ordures ménagères. En février 2018, ils constituaient encore 3% environ. Un constat encourageant pour Raphaël Berthod: «Nous pouvons considérer que les sacs blancs sont maintenant clairement acceptés par les citoyens.» Cette diminution ne signifie toutefois pas la fin des contrôles systématiques prévus deux à trois fois par an, ni celle des fouilles ponctuel-

## Les plastiques encore et toujours majoritaires

Plus les sacs noirs sont ouverts, plus notre première impression sur leur contenu se confirme. Les plastiques en tout genre sont largement majoritaires. Raphaël Berthod, responsable communal de l'assainissement urbain, confirme: «Les gens ont de la peine à comprendre qu'on ne puisse le valoriser et nous le font comprendre en le déposant dans des sacs noirs.» Il en existe d'innombrables variétés, une cinquantaine au total. Si la filière du PET «fonctionne bien» - 83% du PET mis en circulation en Suisse en 2017 a été recyclé selon PET Recycling Suisse -, ce n'est pas le cas pour les autres plastiques. «On le voit avec les filières mises en place par certains magasins, où 70% des plastiques triés finissent à l'incinération», poursuit Raphaël Berthod. «Pour nous, mettre en place des infrastructures de collecte, organiser le transport de ces plastiques pour qu'ils terminent incinérés relève du non-sens économique et écologique.»

les effectuées tout au long de l'année.

## Des éléments de preuve parfois insolites

L'enquête est terminée pour aujourd'hui. Ce billet d'avion constitue la trouvaille originale du jour. Selon les employés assermentés, la plupart du temps, ce sont simplement les adresses figurant sur du courrier balancé aux ordures qui trahissent le propriétaire du sac. «L'année dernière, on a pu remonter jusqu'à quelqu'un grâce à un dessin d'enfant. Il a sûrement regretté de ne pas

l'avoir affiché au mur de la cuisine», relève un employé de l'entreprise chargée de la récolte des déchets. Certains sont même allés jusqu'à brouiller les pistes pour nuire à quelqu'un d'autre. Un avocat de la place en aurait fait l'expérience. «Cela ne collait pas», indique Raphaël Berthod. «Cinq sacs avaient été retrouvés à différents endroits de la ville, avec à chaque fois ce même nom à l'intérieur. Le service a conclu à un acte malveillant et a fait annuler la contravention. Cette semaine, l'enquête a permis d'identifier 35 contrevenants.»

**35**

**contrevenants ont été identifiés en une semaine. Ils recevront 200 francs d'amende.**